

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE DU GUÉ DE L'ISLE

Séance ordinaire du 17 septembre 2026

Date de la convocation

11 septembre 2026

Date de l'affichage

11 septembre 2026

Le jeudi 17 septembre 2026, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Paul ETTOUATI, Maire.**

Présents : Sylvie Ouvrard, Pichard Jean, Davenet Dominique, Janvresse François, Carpana Emmanuelle, Allio Cédric, Gicquel Annie, Baron Gaston, Barthélémy Tiphaine

Pouvoir (s) :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Barthélémy Tiphaine

2026.09.17-03: Subvention écoles pour l'année 2025/2026

Les enfants de St Etienne du Gué de l'Isle sont répartis sur les écoles de Bréhan et de La Chèze. Chaque année la commune contribue à leur scolarité en versant une subvention sur la base des tarifs présentés par les communes concernées. La commune de La Chèze ayant émis une demande de subvention en demandant les tarifs suivants et la commune de Bréhan n'ayant émis aucune demande :

- 1343€ pour les élèves en classe maternelle
- 416€ pour les élèves en classe élémentaire

Il est proposé au conseil municipal de se baser sur les tarifs émis par la Chèze.

Ecole	Nb d'élèves en classe maternelle	Nb d'élèves en classe élémentaire	Subvention totale
Ecole publique Jean Cadoret/ La Chèze	1	6	3839€
Ecole privée St Louis de Montfort/ La Chèze	1	2	2175€
Ecole privée Notre Dame/ Bréhan	6	6	10554€

Après délibération, le conseil municipal valide les subventions.

- VOTANTS : 10
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 10
- POUR : 10

- ABSTENTION : 0
- MAJORITÉ ABSOLUE : 6
- CONTRE : 0

**Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,**

**Acte rendu exécutoire
le**

Paul ETTOUATI, Maire